

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
 Hors du Département.
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **PAUL GODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
 Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

11 AVRIL 1871.

Matinée presque calme. A midi, fracas épouvantable des forts et décharges de mitrailleuses. On fait courir le bruit que les fédérés ont coupé la retraite aux troupes constitutionnelles, du côté d'Asnières.

A neuf heures du soir, panique générale. Toutes les maisons se ferment, tous les cafés se vident. On entend des détonations formidables et l'on croit à une attaque des remparts. A minuit la générale bat dans tous les quartiers. Des bataillons partent pour des destinations inconnues. Au point du jour chacun se presse autour des affiches. La Commune chante victoire :

« Les Versaillais ont attaqué les forts d'Issy et de Vanvres. Ils viennent d'être repoussés avec des pertes considérables. De notre côté les pertes sont à peu près nulles. »

Dans la journée, envahissement du collège des Dominicains d'Arcueil, sous prétexte qu'on y a vu entrer deux espions de Versailles. Le R. P. Captier réussit à convaincre le commandant du fort de Montrouge de l'injustice du soupçon. Ce commandant est dénoncé à la Commune comme s'étant laissé gagner par les Dominicains.

Une bande de fédérés cerne la maison des Frères de la doctrine chrétienne, rue Oudinot. Perquisition furieuse. On cherche des armes, on n'en trouve pas. Le frère Calixte, vieillard de 75 ans, est insulté et maltraité par le citoyen Rivault qui le menace de son revolver. On vole 2,000 francs contenus dans la caisse, deux calices, deux ciboires et un ostensor. Indignation et protestation de la foule. On sait que les Frères ont soigné dans cette maison même plus de 1,500 malades ou blessés, et qu'ils ont constamment exposé leur vie sur les champs de bataille et dans les ambulances. Rien n'y fait, on arrête le frère Calixte. Tout le quartier prend le parti des religieux. On relâche le vieillard une heure après.

Les journaux de la Commune publient deux lettres, l'une de l'archevêque de Paris, l'autre de M. Deguerry, curé de la Madeleine. On doute de l'authenticité de ces deux lettres datées d'un lieu qui implique peu de liberté.

SAUMUR

10 AVRIL.

Nous trouvons que nos confrères de la presse d'Angers parlent bien à leur aise de la visite du citoyen Gambetta et de sa tournée démagogique dans les provinces de l'Ouest. « Il n'y a eu aucune émotion dans la ville, » dit l'*Etoile*, et le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute : « Nous constatons avec plaisir que la ville d'Angers est restée absolument indifférente. »

Tant pis, Messieurs ! Nous ne sommes plus à l'heure où on accueille l'ennemi avec le dédain pur et simple. Aujourd'hui, sur la scène politique, il faut siffler un méchant acteur, ou la séquelle qui lui prodigue des bravos l'emportera sur vous et donnera le change au pays.

Vous lirez les articles de la presse radicale, et vous verrez s'il est sage, aux jours mauvais où nous sommes, de lever les épaules et de s'abstenir.

Défaillance partout et toujours.

Les nouvelles que nous apportent les journaux sur la session d'une partie des conseils généraux sont nulles et insignifiantes.

En dehors des vœux banals et des discours politiques, nous cherchons vainement ce qu'ils auraient à faire, et ces conseils paraissent le chercher comme nous, sans rien trouver de sérieux ou d'urgent.

Voici le texte d'une Adresse votée d'acclamation par l'assemblée des comités catho-

liques de France et envoyée télégraphiquement au Saint-Père :

Très-Saint-Père,

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, fermement attachés à la chaire inflexible de Pierre, source de toute justice et de toute vérité, appelant de nos vœux les plus ardents le rétablissement de Votre Sainteté dans l'intégrité de ses droits temporels, droits que nous considérons comme imprescriptibles et comme impérissables, pénétrés de douleur à la vue de l'abandon total où se trouve placé actuellement le Vicaire de Jésus-Christ, nous, membres de l'assemblée des comités catholiques de France, nous protestons de notre dévouement inaltérable à la cause du Saint-Siège, et nous prions Votre Sainteté de nous accorder sa bénédiction apostolique.

Le Saint-Père a répondu immédiatement par voie télégraphique, en envoyant au comité sa bénédiction.

La municipalité rouge de Lyon tient, décidément, à faire parler d'elle. M. Hénon, maire de Lyon, est mort; il faut le remplacer, et le conseil municipal, composé des élus démagogiques de la rue Grolée, écrit au préfet du Rhône :

..... Convaincus de vos dispositions libérales et sachant bien que vous ne voudriez pas imposer au conseil municipal un maire qui dut être exposé à rencontrer une opposition constante, nous croyons devoir vous assurer que si le choix du gouvernement se portait sur l'un des trois noms suivants, désignés par le conseil : MM. Barodet, premier adjoint; Ferrouillat, député; Rossigneux, conseiller, l'appui et le concours du conseil continueraient à être acquis à l'administration. Agréés, etc.

Il est impossible d'agir avec plus de simplicité. Le préfet sait maintenant à quoi s'en tenir. Il proposera Barodet, Ferrouillat ou Rossigneux; hors de là il ne faut pas qu'il espère choisir un maire pour la ville de Lyon; car ce candidat pris en dehors des trois trouverait « une opposition constante. » Il est impossible de dire plus nettement qu'on n'en acceptera pas d'autre.

N'oublions pas que ces citoyens Barodet, Ferrouillat, Rossigneux et autres sont ceux qui, par leur incapacité, ont plongé la ville de Lyon dans un désarroi financier inqualifiable; que ce sont eux dont le passé politique se rattache aux jours les plus calamiteux du « Comité de salut public. »

Versailles, 2 heures.

Le gouvernement a reçu avis de l'extrême mécontentement que causerait dans la population honnête de Lyon sa longanimité à l'égard du conseil municipal de cette ville.

On déclare que si le gouvernement avait la mauvaise inspiration de choisir un maire sur la liste des trois candidats illégalement présentés par le conseil municipal, ce choix ne pourrait être que déplorable. Le moins mauvais des trois est détestable.

Au sujet des premières ouvertures françaises relatives à la libération du territoire, M. de Bismark n'a dit ni oui ni non, et on sait parfaitement dans les régions supérieures du monde politique quelles espérances et quels plans a fait naître cette attitude qu'on croyait favorable. Sous l'excitant de cet espoir, le syndicat financier européen achevait de se constituer.

C'est alors que la politique prussienne se serait révélée tout entière. M. de Bismark aurait déclaré nettement qu'il refuserait toute anticipation à l'évacuation du territoire français. Après quoi, se retournant vers les banquiers européens :

« — Vous vous êtes constitués, leur dit-il, pour faire l'avance à la France, moyennant rémunération avantageuse, des trois milliards dont elle est redevable envers la Prusse. Je vous propose de conclure l'opération avec nous directement. Nous sommes créanciers de la France, porteurs de son engagement; escomptez-moi la signature française, à commission égale ou même supérieure. Le gage de votre opération reste le même, puisque ce sont toujours les ressources de la France; seulement la garantie de la Prusse s'y ajoute, puisque ce gage, nous continuons, à titre de créanciers, à le surveiller et que nous ne donnerons main-levée qu'après parfait paiement. Vous avez donc en plus, en traitant avec nous, une garantie coercitive qui vous manque absolument en traitant avec la France. Ainsi, bénéfice égal et plus de sûretés. »

Si la nouvelle est exacte, comme tout porte à le croire, c'est pour le gouvernement l'écroulement de tout un échafaudage d'espérances et de projets. Si on était parvenu à obtenir la libération anticipée du territoire, on pouvait très-bien, au milieu de la satisfaction et de la ferveur suscitées par cet événement, enlever la proclamation définitive de la République dans sa teneur actuelle; on pouvait du même coup instituer la présidence à vie pour M. Thiers, le service rendu aurait paru à la plus grande masse du public assez éminent pour une telle récompense.

Hélas! notre malheureux pays n'est pas délivré, et M. Thiers n'est pas au bout de ses déconvenues!

La déposition du maréchal Mac-Mahon devant la commission chargée de l'enquête sur le 4 septembre a été reproduite avant-hier par le *Français*. Dans cette déposition, le maréchal emploie tous ses efforts pour n'attribuer qu'à lui seul la responsabilité des fautes qui ont amené la catastrophe de Sedan et pour justifier la conduite de l'empereur. Or, M. Thiers s'insurge, dit-on, contre cette générosité chevaleresque, et va publier un certain nombre de documents, à l'aide desquels il discutera les assertions du duc de Magenta.

Une revue rétrospective de la Chambre contient l'appréciation remarquable qui va suivre :

« Dans les questions religieuses, les quatre cinquièmes des députés ont une attitude sympathique ou convenable; mais le dernier cinquième est visiblement hostile, et les membres de l'extrême-gauche montrent une animosité vraiment hideuse. On ne peut pas prononcer le nom de Dieu, on ne peut pas rappeler les bienfaits de la civilisation chrétienne, on ne peut pas nommer un évêque Monseigneur, sans qu'immédiatement, et pour ainsi dire malgré eux, ils ne laissent échapper des rugissements. On devine alors tout le fiel de leur âme et l'on comprend que leur haine la plus violente est pour une religion qui reste leur principal obstacle. A coup sûr, ils détestent le Christ plus que la Monarchie; car, il y a des monarchies qui peuvent corrompre les peuples et les préparer à accepter toutes les doctrines, tandis que la foi en éclairant les âmes les éloigne pour toujours des visionnaires et des ambitieux. »

L'Union de l'Ouest continue sa déplorable campagne. Trois articles de ce journal, publiés avant-hier, étaient signés A, B, C; deux

nouveaux articles portent aujourd'hui la signature D et la signature E.

Décidément tout l'alphabet y passera. Cette énigme abécédaire nous intrigue, et nous cherchons vainement à l'expliquer.

On peut soutenir une polémique contre vent et marée, mais on signe au moins ses articles. L'anonyme est un voile, pour ne pas dire un masque, et l'on se montre au grand jour quand on a raison.

LES CATHOLIQUES DE FRANCE

AU PONTIFE-ROI.

Voici l'adresse que les bons catholiques sont invités à signer, tout en continuant de donner leurs signatures aux pétitions pour les droits imprescriptibles du Saint-Siège :

« Très-Saint-Père,

» Il nous est insupportable de penser que la France vous paraisse oublieuse de vos douleurs et de vos droits. Elle n'est pas si abaissée par ses propres infortunes. En demandant à Dieu de lui pardonner ses fautes et de la relever, elle n'ignore pas que sa principale faute consiste précisément dans les torts qu'elle s'est laissés donner envers vous, et elle aspire à les réparer.

» Vos douleurs sont votre gloire. Nous les vénérons. Vos droits sont les nôtres, nous ne les abandonnons pas. Nous savons que tout l'ordre social repose sur la Pierre où Dieu vous a assis pour qu'elle reçoive de vous sa solidité. Cet ambassadeur qui est venu de France au prince qui se nomme le roi d'Italie, mais qui ne sera jamais le roi de Rome, est envoyé par un accident politique et une sorte de surprise qui ne peut être de durée. Notre raison même en proteste, comme nos cœurs. Notre raison et nos cœurs sont à vous, et Dieu nous donnera l'avenir parce que nous sommes avec vous.

» Jadis, un de nos généraux, arrivant sur le champ de bataille, vit nos troupes ébranlées. Il dit : « La bataille est perdue, mais il nous reste le temps d'en gagner une autre. » Il recommença le combat et il eut la victoire. Bénissez vos enfants de France, Très-Saint-Père; ils recommenceront la bataille, et ils la gagneront.

» A vos pieds, pleins de foi et d'amour. »

LE DERNIER MOT

DU PROCÈS DE CARCASSONNE.

C'est une correspondance de la *Gazette des Tribunaux* qui le donne en ces termes :

Conduite au couvent de Sainte-Gracieuse, Mlle M... tombe dans les plus étranges contradictions; mise en présence du prêtre qu'elle accuse, elle demeure incertaine. Celui qu'elle a vu couvert de sang ne porte aucune trace de blessures.

Victime d'attentats multiples et tous consommés sur sa personne, elle consent à se laisser visiter par des hommes dont le savoir médical est connu, et, pour que rien ne manque à l'étrangeté de cette affaire, les hommes de l'art déclarent que toutes les présomptions sont en faveur de la pureté de celle qui se dit souillée.

Et cette malheureuse fille, en proie à quelque maladie dont la science n'a ni le secret ni l'explication, persiste dans son accusation.

Le vide s'est fait autour d'elle. Notre population croyait d'abord à quelque affreux mystère, à quelque terrible attentat. Le calme s'est fait dans les esprits, et tout le monde aujourd'hui est édifié sur la vérité du récit de Mlle M...

Pour établir l'innocence de tout ceux qui sont accusés, en vain se dressent les obstacles matériels, les impossibilités morales.

Les témoins qui, dans une longue instruction, se sont succédé, les visites des lieux, les confrontations qui ont été faites, tous les éléments de l'information judiciaire concourant vers le même but, rien ne change les dispositions d'esprit de la jeune fille. Elle se dit souillée. A l'heure actuelle, dans notre ville il n'y a qu'une seule conviction, celle de la complète innocence des personnes accusées.

A quelque opinion qu'on appartienne, on est intimement convaincu que, dans la plainte, il n'y a rien de vrai, et les Dames de Marie-Thérèse et les prêtres accusés sont entourés des sympathies les plus vives.

Le couvent de Sainte-Gracieuse a beaucoup souffert de la terrible accusation dont il a été l'objet. L'ordonnance de non-lieu a été une première réparation. Il en est une autre que les victimes de la calomnie obtiendront : elle consistera dans le retour le plus complet et le plus sympathique de l'opinion publique.

Cette opinion publique recevra elle-même une autre satisfaction : un procès en calomnie, qui sera intenté contre Mlle M..., fera connaître la procédure et les accusations qui ont été formulées. Le couvent de Sainte-Gracieuse, les prêtres injustement attaqués, les journaux trompés, égarés, n'ont qu'à gagner à la publicité complète de tous les éléments de cet étrange procès.

Devant la justice, après avoir constaté la fausseté de l'accusation, on fera l'étude de la situation mentale de Mlle M..., et elle subira la responsabilité de ses actes, si la folie ne détruit pas la criminalité de la plainte.

Reste maintenant la responsabilité des magistrats qui, sur des indices plus que légers, se sont portés à des mesures aussi graves contre la communauté la plus respectueuse et les prêtres les plus honnêtes.

Quant au maire de Carcassonne, propriétaire et directeur de la *Fraternité*, le journal qui a propagé, grossi et violemment commenté la calomnie, quelle confiance cet ancien préfet du 4 septembre devrait-il inspirer à un gouvernement sérieux pour l'administration d'un chef-lieu de département ?

La mairie de Carcassonne est, d'après la loi, à la nomination de M. le Président de la République. MM. Thiers et Dufaure daigneront-ils prendre en main des intérêts d'une si haute moralité ?

Nous allons voir.

Faits et propos du jour.

On sait que M. Cantagrel, conseiller municipal de Paris, avait été condamné à quelques mois de prison qu'il subissait à Sainte-Pélagie.

Il est sorti pour assister aux séances du Luxembourg, mais il ne veut plus retourner rue du Puits-de-l'Hermitte, et en conséquence il vient d'adresser, de son autorité privée, sa demande de radiation du livre d'érou. La préfecture de police a été fort étonnée d'un procédé aussi cavalier ; c'est la première fois qu'elle reçoit d'un condamné une pareille demande qui ressemble à un ordre.

Dame ! puisque nous sommes en république et que M. Thiers est l'ami de ces braves gens-là !

A propos de M. Thiers, les mauvaises langues lui attribuent le mot que voici :

« — Ce qu'il y a de plus grand, chez Louis Blanc, c'est encore la taille ! »

Ajoutons, pour l'habitant des campagnes, que Louis Blanc est, par la taille, le plus petit homme de son siècle. Le Président de

la République lui mangerait, comme disent les commères, « des petits pâtés sur la tête. »

FAUX BILLETS DE BANQUE. — De faux billets de la Banque de France circulaient un peu partout depuis quelque temps. En Belgique, ils avaient fait leur apparition, mais la France surtout en était inondée. Aussi la police française recherchait-elle activement l'origine de ces faux billets. La fabrique a été découverte en Espagne et les fabricants arrêtés.

Ces billets, à première vue, ressemblent fort aux billets véritables ; mais, en les examinant de près, on peut constater que les billets sont marqués d'un bleu plus foncé et que l'impression en est plus grossière. Cette différence est surtout sensible au verso. Le filigrane du vrai billet manque dans le billet faux.

Toujours des insultes et des provocations adressées aux militaires.

Une nouvelle scène de brutalité inouïe a eu lieu encore à la représentation de lundi au théâtre de Saint-Étienne, dit le *Stéphanois*. Sans motif et sans provocation aucune de leur part, plusieurs officiers de la garnison qui assistaient au spectacle se sont vus brutalement interpellés par une bande de vauriens venus de la Ricamarie.

C'est entre le quatrième et le cinquième acte du drame intitulé : *Paul et Virginie*, que ces aimables communs ont vociféré les épithètes les plus outrageantes et les plus odieuses à l'adresse de MM. les officiers : *Lâches ! Capitularde ! En Prusse ! etc.*, sans se préoccuper qu'ils insultaient toute l'armée et la France entière.

L'un de ces misérables était tellement surexcité et furieux qu'il se démenait, comme une bête fauve, sur la banquette où il était placé aux troisièmes galeries. On put le voir pendant quelques instants menacer du poing et bondir de rage ; c'est au moment où il allait lancer une énorme pomme dans la loge occupée par MM. les officiers, que M. Polissé, commissaire de police de service, l'arrêta lui-même et le fit conduire sous bonne escorte au poste de l'Hôtel-de-Ville.

On écrit de Lyon :

Malgré les dénégations du *Progrès* et du *Petit Lyonnais*, l'armée continue à être en butte aux injures et aux menaces de la gent communarde, et il ne se passe pas de jour que nous n'ayons quelque fait de ce genre à enregistrer :

Ainsi, hier, un nommé P... a été arrêté lorsqu'il fuyait à toutes jambes avec un sabre-baïonnette qu'il venait d'arracher à un soldat du 98^e de ligne.

Cet individu, avec d'autres de son espèce, avait appelé ce militaire : « Boucher de M. Thiers !!! »

M. Subtil de Beaumont, receveur général de la ville de Caen, vient d'être frappé par un malheur épouvantable. M^{me} de Beaumont vaquait, un de ces soirs devant son foyer, aux devoirs de la sollicitude maternelle, quand le feu prit à ses vêtements ; elle se roula par terre en appelant au secours. Son mari accourut et parvint, non sans de fortes brûlures, à éteindre les flammes. Il la releva dans un état désespéré ; les reins notamment étaient atteints sans remède. Près de quinze jours, en pleine connaissance, la pauvre victime a attendu la mort, au milieu de souffrances atroces.

M^{me} de Beaumont n'était âgée que de trente et quelques années. L'estime et l'affection publiques l'entouraient à juste titre. Elle laisse cinq orphelins tous jeunes ; un sixième enfant qu'elle était sur le point de mettre au monde est mort dans son sein.

Ce douloureux événement a causé une émotion profonde dans notre population.

Parmi les condamnés de la Commune que doit emporter en Nouvelle-Calédonie, le 8 avril, le transport l'*Entreprenante*, se trouve Louise Michel.

Elle va épouser là-bas quelque condamné comme elle...

Un homme bien heureux !

Le même navire emmène les filles Marchais, Suétens et Papavoine.

On sait combien de fois les journaux radicaux ont appelé Louise Michel la *Vierge de la Commune*. Autant vaudrait compter les grains de sable de la mer. Or, si nos renseignements sont exacts, il paraîtrait que la Vierge de la Commune aurait laissé en nourrice, dans une rue obscure de Batignolles, certain enfant dont viendraient de se charger quelques dames charitables.

Nous n'affirmons rien, nous bornant à enregistrer une nouvelle que nous donne une personne des plus dignes de foi.

On sait qu'avant son arrestation, Louise Michel, habitait à Batignolles, rue Truffaut.

Hier, est mort à Paris, dans un hôtel meublé de la rue Saint-Lazarre, un homme qui a eu une curieuse existence.

C'est un Américain nommé Charles Fierce. Cet individu, parti pour la Chine à l'âge de sept ans, a été longtemps premier ministre de l'empereur de Chine, père de l'empereur actuel. Puis, un jour, dégoûté des grandeurs, il est revenu à New-York, où il s'est fait avocat.

Obligé de quitter les Etats-Unis à la suite d'un duel malheureux, Fierce vint en France, et y arriva l'an dernier au moment de la Commune. Celle-ci en fit un lieutenant d'état-major, et l'ex-ministre de Chine fut attaché à la dix-septième légion.

Il avait été arrêté en juillet, et relâché en janvier.

UNE FEMME A DEUX MARI. — En septembre 1870, M. X..., répondant à l'appel de la patrie en danger, s'engagea aussitôt, malgré les supplications et les pleurs de sa jeune épouse... Il était resté longtemps sans écrire, lorsqu'un jour un billet arriva où il disait qu'il était grièvement blessé.

Deux mois après cette mauvaise nouvelle, la femme reçut du ministère de la guerre une pièce constatant la mort de son mari à Montbéliard.

Après les dix mois de veuvage exigés par la loi, l'épouse se remaria et eut un enfant de ce second mariage.

M. X... qui était prisonnier de guerre en Bavière, revint tout dernièrement en France et vint à son domicile, où il se trouva en face de son successeur. Evanouissement de la femme, qui se trouve bigame sans le vouloir : réclamations, injures, reproches, etc., et finalement procès.

Le café-spectacle des Folies-Bergères exhibe depuis quelques soirs une troupe de filles internationales et interlopes qui, malgré la moralité douteuse d'un public spécial, provoquent tous les soirs des scènes et des interpellations fort scandaleuses.

Nous nous demandons à quoi peut bien servir l'état de siège, et pourquoi — lorsqu'il est si difficile d'obtenir l'autorisation de publier un journal — on autorise aussi facilement les débauches chorégraphiques d'une poignée de drôlesses ?

Un mot de distrait, cité par Cygès :

C'était pendant le siège. Notre homme, pressé par la faim, avait été dans la nécessité de manger son chien. Arrivé aux derniers os des pattes, une réflexion lui traverse l'esprit ; il cherche autour de lui d'un air inquiet.

Puis tout-à-coup :

— Quel malheur qu'Azor ne soit pas là, murmure-t-il, comme il se régalerait !

Autre mot superbe, trouvé par Armand Gouzien.

Dans la rue :

— Monsieur ! monsieur ! crie la petite mendicante en courant après un passant qui vient de lui faire l'aumône, je vous rapporte votre pièce, elle est fausse.

— Eh bien ! mon enfant, garde-la en récompense de ton honnêteté.

Troisième mot, qui vaut son pesant d'or.

C'était toujours pendant le siège. Un président de conseil de discipline pour la garde nationale, brave homme, meilleur soldat que bon juriste, souffrait beaucoup de l'indécision du ministère public qui, ne concluant jamais, ne lui facilitait pas les jugements à rendre.

Enfin un jour, n'y tenant plus :

— Concluez, commandant, lui dit-il, concluez à l'acquittement ou à la condamnation ; le conseil ne peut pas toujours rester sous le coup d'une épée de Damoclès qui souffle tantôt le froid, tantôt le chaud. (Historique).

Une bien jolie coquille pour mot de la fin.

L'autre jour, X..., le célèbre docteur aliéniste, a failli mourir de colère.

Après avoir corrigé le dernier chapitre de son ouvrage sur la folie, il écrivit sous le mot FIN : « Il faut guillemeter tous les aliénés. »

Mais quelle fut sa stupéfaction en lisant — l'ouvrage étant en vente — Il faut guillotiner tous les aliénés.

Petite Correspondance.

A NOTRE COLLABORATEUR DE L'AUBE. — Il n'y a ni sévérité, ni leçon d'humilité. Laissez là le *genus irritabile vatum*. Si Lullier a deux plats à Clairvaux, Rochefort avait mieux au fort Boyard, et Rochefort n'est pas un fou comme Lullier.

Voici la réponse à vos questions :

Tout ce qui vous plaira contre les Prussiens.

L'épigramme a dû être publiée. Sinon, perdue. Renvoyez-la.

Oui, pour le feuilleton. Mais aussi court que possible.

THOMAS GRIMM dans le *Petit-Journal*, c'est tout le monde. Ils sont vingt-cinq qui font la chronique tour-à-tour sous cette signature, qu'on a choisie parce qu'elle se rapproche de celle de TIMOTHÉE TRIMM, — comprenez-vous ?

M. F***, à Montreuil-Bellay. — Ah ! vous croyez que le monsieur qui réserve vos droits imprescriptibles fera rebâtir votre maison brûlée ? Toute hypothèse à part, j'admets que ce soit une protestation. A-t-on voté sur cette protestation ou sur l'ajournement ?

Il est bon d'être prévenu, cher monsieur, mais encore faut-il être logique.

Quant aux deux dernières lignes, elles rentrent au contraire pleinement dans la question. Le Saint-Père a condamné le catholicisme libéral, ses idées et ses actes. Tout est là, s'il vous plaît.

UN PROTÉGÉ

DE NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE.

La semaine passée, un chef d'escadron de gendarmerie descendait de la colline de

Fourvière, heureux d'avoir accompli un vœu qu'il avait fait dans les circonstances les plus critiques.

Appelé de la Guadeloupe où il se trouvait au moment de la guerre, pour être incorporé dans le corps d'armée du maréchal Mac-Mahon, il avait été fait prisonnier, s'était évadé et avait repris immédiatement sa place devant l'ennemi.

Enveloppé de nouveau par les Prussiens, il avait été condamné à mort, conduit pour être fusillé, et voyant déjà le peloton charger les armes, il avait demandé sa délivrance à Notre-Dame de Fourvière. Aussitôt, par un mouvement d'une énergie extraordinaire, il s'était dérobé à ses gardiens, s'était jeté dans une rivière voisine et malgré le feu du peloton dirigé contre lui, avait réussi à gagner la rive opposée et à échapper à la mort.

Ce brave soldat racontait avec chaleur cette protection merveilleuse, et disait que la joie de la délivrance n'était pas à comparer à celle que lui avait procurée la réception des divins sacrements, dans la chapelle où il venait de témoigner sa reconnaissance à Marie.

LE CITOYEN ROCHEFORT.

La *Patrie*, après une reproduction de la note que nous avons donnée, il y a huit jours, sur le confortable dont jouissait au fort Boyard l'auteur de la *Lanterne*, ajoute ces réflexions pleines d'esprit et d'humour :

Était-il possible de traiter comme le dernier des communards ce représentant de la gaieté française, cet homme d'esprit, qui sait allier les idées de Marat et de Jourdan Coupe-Tête, aux façons exquises et aux nobles excentricités des Noé et des Canillac ? M. Jules Simon, d'humeur si charitable, ne l'eût point toléré. L'austère M. Dufaure n'eût osé le permettre, et M. de Gaulard eût gémi de voir un gentilhomme réduit à cette condition.

Voilà pourquoi M. Rochefort a obtenu toutes ces douceurs, lesquelles paraîtront légitimes après mûr examen. Car, enfin, M. Rochefort a des nerfs d'une sensibilité toute spéciale, tout-à-fait féminine; ces nerfs même lui ont joué plus d'un mauvais tour, quand le spirituel lanternier essaya le rôle de Masaniello. De tels nerfs veulent être ménagés !

Nous espérons toutefois que ces justes considérations n'empêcheront pas le gouvernement de conduire M. Rochefort au lieu de sa destination, à la Nouvelle-Calédonie. Il y a été condamné, il faut donc qu'il subisse sa peine. Mais nous ne serons pas indignés d'apprendre que l'on a tout fait pour rendre la traversée supportable à M. Rochefort; qu'on lui a donné une bonne cabine, et qu'on s'est évertué à lui rendre le moins pénible possible ce long voyage, véritablement laborieux pour un homme d'esprit qui n'en a jamais fait d'autre que celui de Bade au moment des courses. Nous souhaitons sincèrement que le comte de Rochefort arrive bien portant et sans encombre aux rives verdoyantes de la Nouvelle-Calédonie. On assure même, — espérons que ce n'est pas une nouvelle à la main, — que l'inévitable et classique Anglaise, la miss excentrique qui surgit à côté de tous les héros de complainte, a de nouveau manifesté sa vocation et qu'elle se dispose à aller rejoindre aux rivages australiens le voyageur du boulevard Montmartre. Cette miss dévouée mêlera une certaine distraction, un léger grain de sel aux premières fadeurs de l'éloignement. Tous ceux qui ont connu Rochefort croient qu'il n'est pas profondément méchant; c'est un spirituel gamin de Paris, nerveux et vaniteux, que le besoin de succès et d'argent a attelé à une méchante pièce qui finit toujours mal pour ses auteurs : la Révolution. Malgré tout, il a au fond du cœur, comme tous les gens de théâtre, un instinct de famille qui est susceptible de fleurir et de porter ses fruits sur les terres vierges où l'on se dispose à le conduire. Rochefort est bien capable de finir en bon père de famille colonial, au milieu d'une riche plantation, entouré d'un essaim d'enfants authentiques, gras, caressant leur père apaisé, bon bourgeois australien.

C'est la grâce que nous souhaitons à la *Vieillesse de Brididi*.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE.

L'enquête sur la capitulation de Metz prend des proportions inattendues. Elle semble se compliquer à mesure que l'on avance dans ce dédale d'intrigues, de compromis et d'ambitions de toutes sortes. Le maréchal Bazaine a été entendu pour la septième fois par la commission des capitulations. Cette séance, qui a duré plus de six heures, ne sera pas la dernière. On estime que le maréchal devra comparaître au moins trois ou quatre fois encore, avant que l'instruction ne soit complètement terminée. Il est donc certain, malgré toutes les fables inventées, malgré la nouvelle donnée de l'envoi officiel du procès-verbal définitif de l'enquête au Président de la République, que ce document ne sera pas prêt pour cette semaine.

Le nombre des officiers appelés à déposer dépasse cinquante. Ce sont, pour la plupart des généraux. Plusieurs d'entre eux ont été cités par le maréchal Bazaine comme témoins à décharge — rôle qu'ils n'ont pas toujours rempli. L'ex-commandant en chef de Metz a eu de ce côté bien des déceptions !

Dans le nombre des témoins, il s'en trouve qui ont une grande part de responsabilité.

On parle surtout du général Coffinières de Nordeck, commandant la place de Metz, auquel la commission demanderait un compte très-sévère de sa conduite pendant les derniers jours du siège de cette ville. Cette appréciation des juges n'a pas été formulée à la légère, car la déposition de l'officier supérieur dont il s'agit n'a pas duré moins de deux jours.

VIVE L'ALSACE !

On écrit de Strasbourg :

La résistance est ici aiguë, elle prend toutes les formes, s'accroît de toutes les façons.

Dans les rues, les hommes exhibent fièrement, sous le nez des officiers allemands, soit le ruban de la Légion-d'Honneur, soit celui d'une médaille militaire française quelconque. Les vieux médaillés de Sainte-Hélène redressent leur dos voûté par l'âge et allument les dernières flammes de leur regard pour passer devant le vainqueur.

Parmi les non décorés, — notamment les paysans, — j'ai vu sur le gilet un ruban tricolore en guise d'attache de montre.

Nombre de dames gardent le deuil ou portent suspendu au cou un médaillon sur lequel est gravé le drapeau de la France avec cette devise : « Je te resteraï fidèle. » C'est une débauche de tricolore qui n'en finit plus : bagues, broches, épingles, tout est aux trois couleurs. Jusqu'aux œufs de Pâques de cette année, qui, eux aussi, ont été peints en bleu, blanc et rouge.

A la vitrine des principaux libraires, des marchands d'estampes et de musique, les livres, les brochures, les gravures, les photographies, la musique, tout est marqué au coin du patriotisme le plus ardent. Plusieurs des gravures et des photographies exposées vont même si loin dans les sentiments de vengeance ou de revanche que leurs sujets expriment, qu'il y a lieu de s'étonner quelque peu qu'on puisse impunément les afficher aux yeux des Allemands.

Les promenades sont désertes. La parade militaire, qui a lieu chaque jour au Broglie avec accompagnement de musique, n'attire que quelques familles allemandes implantées depuis l'occupation, dont c'est là presque la seule distraction, réduites qu'elles sont à se fréquenter entre elles, car elles ne peuvent franchir le seuil d'aucune famille strasbourgeoise.

Théâtres, bals, concerts, divertissements, n'existent pour ainsi dire pas pour la grande majorité de la population.

Dans les brasseries et les cafés, où l'on retrouve une certaine animation, des lignes tacites de démarcation séparent les Alsaciens des Allemands : le côté droit pour ceux-ci, le côté gauche pour ceux-là. On ne s'adresse jamais la parole, on ne se regarde même pas, sauf lorsque survient une rixe,

ce qui est assez fréquent, souvent sous le plus futile des prétextes. Alors, poings et bâtons s'en donnent à cœur joie, et si quelques soldats de la garnison s'avisent de dégainer, les tabourets et les brocs deviennent des armes redoutables entre les mains des rudes gars de Strasbourg.

Vive l'Alsace !

UN NOMMÉ BIGOT

Rédacteur du *SIÈCLE*.

On ne connaît pas toutes les gracieusetés du *Siècle*. Il a un rédacteur nommé Bigot, — bizarrerie du destin ! — qui semble avoir pris l'éducation de la municipalité lyonnaise et qui brigue l'honneur d'être enterré par elle. Ce *bigot* ne se sent pas d'aise de l'annulation à la Chambre des pétitions catholiques. Il assure que M. Fournier va monter à Rome « qu'il n'y aura plus de diplomatie chrétienne, de politique chrétienne, de guerre chrétienne ou de paix chrétienne ou très-chrétienne. »

Nous ne voulons pas contredire M. Bigot ni lui montrer, en lui rafraîchissant la mémoire des actes de la Commune et même de ceux de la Prusse, quelques-uns des inconvénients dont l'Europe et le monde civilisé sont menacés pour ne vouloir plus faire la guerre chrétienne. Nous ne prétendons que citer les raisonnements de M. Bigot.

« Il ne doit pas plus y avoir une politique chrétienne qu'il n'y a une banque chrétienne, une métallurgie chrétienne, un art d'élever les lapins chrétiens. »

Vraiment, M. Bigot mériterait d'avoir passé par l'École normale. Il ne tient pas autant de place que M. Sarcey sur le pavé de Paris, et il raisonne aussi bien que M. About. (Univers.)

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Avant de donner un compte-rendu de la fête démagogique d'Angers, nous attendons le discours du citoyen Gambetta. Il paraît que ce chef-d'œuvre d'éloquence a subi de grandes retouches, puisqu'on ne l'a pas encore.

La Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé.

I

Une fête vient de se célébrer à Tours, fête charmante et radieuse, en l'honneur d'une Française qui vivait il y a cinq siècles, et qu'un décret de l'Eglise met au rang de ceux que nous pouvons invoquer. La famille de Maillé, aujourd'hui encore si noblement représentée, a bien des pages de gloire dans ses longs souvenirs, mais la béatification de Jeanne-Marie jette sur cette maison un incomparable éclat.

Jeanne-Marie de Maillé, fille de Hardouin VI de Maillé et de Jeanne de Montbazou, née le 29 mars 1332 au château des Roches-Saint-Quentin, dans le diocèse de Tours, vécut de longs jours, et sa vie ne cessa pas d'être embaumée des parfums du ciel. Depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, tout fut admirable dans son existence. Elle nous apparaît avec le lys des vierges, même dans l'état du mariage, et sa destinée se déroule et s'achève dans des conditions qui touchent à l'ordre surnaturel.

Dans ce quatorzième siècle où les calamités abondent, elle fut un prodige de dévouement, de charité, de compassion pour tous.

Elle avait la passion du dévouement, un ardent amour pour ceux qui souffraient, une pitié tendre pour les grandes pêcheresses,

et c'est aux pieds de son crucifix qu'elle puisait ces sentiments divins. Que de saintes merveilles dans cette vie remplie de macérations ! Que de tristes épreuves elle rencontra ! Mais son âme habitait, dès ce monde, les régions des consolations ineffables. Ce Dieu, que Jeanne-Marie avait choisi pour unique héritage, lui donnait la force, les dons supérieurs et les douceurs infinies.

Après qu'elle eut perdu le fidèle et chaste compagnon de sa vie, Jeanne-Marie, à l'exemple d'illustres veuves des vieux siècles, voulut se retirer à Tours auprès du tombeau de Saint-Martin. Etablie dans une humble demeure, à côté de la basilique du grand thaumaturge des Gaules, elle se faisait une loi d'assister aux offices le jour et la nuit, et nourrissait son âme de cette psalmodie dont les anciens auteurs ont vanté la religieuse beauté.

Elle passa cinquante-deux ans à Tours, servant à genoux les pauvres qu'elle appelait ses seigneurs, logeant dans sa chambre de pauvres femmes, prenant soin des petits enfants dans la misère, visitant les lépreux, parfois manquant de tout, réduite à demander l'aumône et passant les nuits dans des ruines. Elle prit l'habit du tiers-ordre de Saint-François, et c'est sous cette robe de tertiaire franciscaine, avec le scapulaire et le cordon, qu'elle est représentée dans ses portraits.

Chassée de l'hospice Saint-Martin, où elle était entrée comme servante, Jeanne-Marie passa quelque temps dans l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, pour se cacher ensuite dans la forêt de Champchevrier, où la tradition conserve aujourd'hui encore son souvenir sous les noms de « la Bonne » Sainte, la Bonne Dame, la Sainte Ermière, la Bienheureuse Marie. » Une cellule au couvent des Cordeliers, à Tours, fut longtemps son petit paradis en ce monde, et ce fut là qu'elle mourut, le 28 mars 1414.

Jeanne-Marie avait quatre-vingt-deux ans.

Elle était arrivée à ce grand âge malgré les privations, les jeûnes et le cilice. On raconte que son corps, desséché par les longues austérités, retrouva après sa mort la blancheur et les grâces de la jeunesse.

(A suivre.)

Le *Figaro* dit avoir reçu d'Angers la nouvelle que la police a saisi, samedi, une caisse renfermant un grand nombre de publications révolutionnaires. Le commissionnaire, ayant refusé d'en indiquer la provenance, a été incarcéré.

Nous n'avons aucun renseignement sur cette nouvelle étrange, coïncidant avec la présence de M. Gambetta à Angers.

(Union de l'Ouest.)

Orléans célébrera en grande pompe, le 8 mai prochain, le 143^e anniversaire de sa délivrance, et le panégyrique de Jeanne d'Arc sera prononcé par le Père Adolphe Perraud.

Les événements militaires dont Orléans a été récemment le théâtre, nos désastres et nos discordes civiles, formeront un thème naturel et éloquent pour l'éminent oratorien, chanoine honoraire d'Orléans et professeur à la Sorbonne.

La gendarmerie de Brissac vient de mettre la main sur un adroit filou dont l'industrie avait pour objectif les porte-monnaie de nos paysans.

Ce chevalier d'industrie, originaire de la Cannebière, a, paraît-il, des idées partageuses que nos gendarmes ne partagent pas.

Surpris en flagrant délit, la main dans la poche d'une paysanne, notre Marseillais protesta sans rougir, contre l'accusation dont il était l'objet; mais, hélas ! on l'a trouvé porteur de quatre porte-monnaie, parmi lesquels se trouvait celui de la paysanne en question qui l'a immédiatement reconnu. Aussi, malgré ses protestations, ce digne *partageux*, qui a déclaré se nommer Michard Eugène, a été sur-le-

champ déposé à la gendarmerie pour être conduit devant M. le procureur de la République, à Angers, où il aura à répondre de la provenance des objets dont on l'a trouvé possesseur.

Le mois d'avril appelle les cultivateurs aux champs ; c'est l'heure de plâtrer les trèfles et les luzernes, de nettoyer les prés et de terminer les semailles du printemps.

Dans les jardins, c'est l'heure de semer les capucines, les belles de nuit, les liserons et les oeillets.

Le mois d'avril a fait commettre aux poètes des sentences rimées de ce genre :

Avril doux,

Lorsqu'il tourne, est le père de tous.

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin en baril,
Avril et mai de l'année
Font seuls la destinée.

Il n'est si gentil mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

Ne pas trop se fier au soleil d'avril, si l'on en croit un vieux proverbe :

Gare à avril !
Ne te découvre pas d'un fil ;
Ce n'est qu'en mai
Qu'on ôte tout ce qu'il plaît.

La température que nous subissons depuis le commencement de ce mois nous

engagera certainement à suivre ce prudent conseil.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 avril.

M. de Rémuzat, autorisé par M. le Président de la République, a déclaré à la commission de permanence que l'Angleterre acceptera les tarifs de compensation qui lui seront proposés par le gouvernement français.

De plus, on doit s'entendre avec les représentants de la haute finance avant la promulgation de la loi qui taxe les valeurs étrangères.

Après le départ de M. de Rémuzat, la commission de permanence s'est occupée des dîners et des réceptions de l'Élysée. Elle ne désapprouve ni les uns ni les autres, seulement elle pense que le moment pouvait être mieux choisi.

Versailles, 40 avril, matin.

On dément en termes absolus dans les régions officielles que M. Pouyer-Quertier doive être chargé d'aucune mission ou négociation à Berlin auprès de M. de Bismarck.

On pense que lundi prochain M. Thiers se rendra à la commission de permanence

et l'entretiendra de la loi relative à l'impôt sur les valeurs mobilières, ainsi que de la question de dénonciation des traités de commerce, qui sera discutée dès la reprise des travaux de l'Assemblée, avant même la question des tarifs douaniers.

L'absence de plusieurs des ministres ôte beaucoup d'importance aux conseils qui se tiennent en ce moment. On n'y discute et on n'y décide rien d'important.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

M. BIROT, TEINTURIER A SAUMUR, Sucr de M. TAILBOUIS,

A reçu la lettre suivante :

« Monsieur,
» Je ne puis que vous féliciter de votre travail.
» Je connais bien des maisons de teinturerie de Paris et de la province, et je suis forcé de reconnaître que beaucoup de ces établissements ne pourraient rivaliser avec les teintures et nettoyages que vous obtenez.

» Recevez, etc.

» DE LA ROBARDIÈRE,
» propriétaire à Angers. »

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 1519. — 6 Avril 1872.

Texte : Monument consacré, dans la chapelle du collège Rollin, aux élèves morts dans la dernière guerre. — Revue politique de la semaine.

— Courrier de Paris. — Gazette du Palais. — Paris pittoresque : la halle aux démolitions. — La gratuité de l'enseignement : opinion de Pline le jeune. — Le procès des républicains allemands. — Les attractions, nouvelle, par M. George Japy (fin). — La souscription pour le rachat du territoire. — Chronique parlementaire. — La Nature chez elle : En peignoir blanc. — Le présent dans le passé. — Etat actuel de la Porte nationale de Strasbourg.

Gravures : Paris : Consécration, dans la chapelle du collège Rollin, d'un monument élevé à la mémoire des élèves morts dans la dernière guerre. — Cour d'assises de Leipzig : procès Trochu contre MM. Villemessant et Vitu. — Paris : une halle aux démolitions. — Cour d'assises de Leipzig : procès des démocrates allemands : Liebknecht, Bebel, Hepner. — Les travaux de canalisation de la perte du Rhône. — Gravures extraites de la Nature chez elle : texte de Théophile Gautier ; eaux-fortes de Karl Bodmer. — Strasbourg : état actuel de la Porte nationale. — Rébus.

Les souscriptions aux Obligations du Chemin de fer de Lille à Valenciennes sont reçues sans frais, dès ce jour, jusqu'au samedi soir 15 avril.

Dans les bureaux de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de crédit et d'émission (anonyme), 57, rue Taitbout à Paris, et, dans les départements, à ses succursales.

On verse 25 francs en souscrivant.

Tous coupons et titres sont reçus en paiement au cours moyen du jour.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	251 25	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	290	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	516 25	»	»
5 % Emprunt	88 35	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	960	»	»
Obligations du Trésor, l. payé.	430	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	447 50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	216 25	1	»	Est, jouissance nov.	507 50	»	2 50	Orléans	205 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	372 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887 50	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»
— 1865, 4 %	436 25	»	75	Midi, jouissance juillet.	612 50	»	7 50	Est	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278	1	75	Nord, jouissance juillet.	1005	»	5	Nord	303	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	»	2	Orléans, jouissance octobre.	840	»	5	Ouest	287 50	»	»
— libéré	252 59	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	5	Midi	288 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3750	15	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	683 75	»	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	680	»	»	Vendée	251 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	38	3	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 23 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 28 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire. Le mardi 30 avril 1872, à midi précis,

UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue de l'Ermitage et de la ruelle des Récollets, consistant en trois chambres à feu au rez-de-chaussée, trois chambres à feu au premier étage, grenier au-dessus dans lequel est un cabinet, écurie ; ET UN JARDIN, en deux parties séparées ; le tout entouré de murs, d'une contenance de 5 ares 50 centiares ; lieux d'aisances dans ledit jardin.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (208)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Qui aura lieu le dimanche 14 avril 1872, à midi,

En l'étude de M^e GALBRUN, notaire. LA NUE-PROPRIÉTÉ

D'UNE PROPRIÉTÉ

Comprenant : Maisons de maître et de fermier, caves avec pressoir, un beau clos de vigne d'environ 5 hectares 30 ares, deux autres morceaux de vigne et trois pièces de terre ; le tout sis au village de Oiré, commune du Vaudenay-Rillé, contenant en totalité 42 hectares 30 ares.

L'usufruitière est âgée de 39 ans. S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Poits-Neuf. (404)

A SOUS-LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au 1^{er} étage, composé de quatre pièces, avec écurie, remise, chambre de cocher et cave, place Saint-Michel.

Prix : 250 fr., au lieu de 300 fr. que paie le locataire actuel.

S'adresser à M. JAMET fils, à Saumur, ou à M. COUSCHER, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (181)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 4, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont :

- Les teintures au tendeur, en toutes nuances ;
- Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.
- Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ;
- La teinture des robes et le remoiage antique et français ;
- Les teintures-lumières pour soirées ;
- Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ;
- Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME, de 15 ans environ, ayant déjà travaillé dans un bureau. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

Exposition de la méthode purgative de Le Roy, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris. 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom : Signoret-Paris rouge sur fond noir. (463)

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Rue Royale, n° 4, à Saumur.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

DE Beaux Produits de l'Agriculture

Pommes du Canada franco de Rainette.

Vente au rabais de pommes piquées pour marmelades et confitures. Grande quantité de pommes de terre longues, excellente qualité, pour semence et cuisine.

Carottes à jus, qualité supérieure, pour cuisine et graines. S'adresser à M. PICHÉRIE-DUNAN, professeur d'Agriculture, rue Royale n° 4, Saumur.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.